

Le Directoire considérant que l'absence de tous les membres du Directoire laisserait trop long-temps les opérations de l'administration en souffrance, après avoir ouï le procureur-général-syndic, a délibéré et arrêté que deux de ses membres se rendraient sur-le-champ au conseil de la commune, savoir : les citoyens Achard et Pipon, pour faire part du présent arrêté ainsi que de ses motifs. Le citoyen président et le citoyen Borde ont été invités de se rendre auprès des citoyens Achard et Pipon, pour leur déclarer au nom du directoire, que l'administration s'en rapportait à leur sagesse et prudence pour prendre les mesures convenables, mais à la charge de vouloir en référer au Directoire avant l'exécution d'aucun parti ultérieur et définitif.

Le citoyen, président par intérim, a fait part d'une lettre du ministre de l'intérieur, dont la teneur suit :

---

*Le ministre de l'intérieur par intérim aux administrateurs du département de Rhône-et-Loire.*

Paris, le 14 février 1793.

Je suis informé qu'il a été fait à Lyon une visite domiciliaire à la suite de laquelle beaucoup d'arrestations ont eu lieu. Une lettre qui m'est écrite, sous la date du 9, porte qu'on craint des massacres ; que le maire et quelques officiers municipaux ont donné leur démission ; que, pendant la nuit du 8 au 9, on a sonné le tocsin, crié au feu à l'arsenal, et que toute la ville a été en rumeur : j'ai peine à croire à tous ces événements, car votre devoir étant de m'en informer, vous n'y auriez pas manqué aussi gravement. J'attends, sur ce, la plus prompte réponse.

GARAT,

Sur quoi, ouï et ce requérant le procureur-général-syndic, le Directoire a arrêté que copie collationnée de cette lettre serait sur-le-champ adressée à la municipalité.

GONON, secrétaire-général.

---

*Extrait des registres des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.*

Dans la séance publique du jeudi vingt-un février 1793,

Où étaient les citoyens Grandchamp, président, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs ; Pipon, Maillant, administrateurs suppléants ; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général ;

Un membre a observé que la municipalité de Lyon n'ayant point accusé